31 MARS 2025

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Information financière supplémentaire (non auditée)	
Produits et charges par projet	13

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de l'information financière supplémentaire présentée à la page 13, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.







Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que
  celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse
  à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le
  risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une
  anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les
  omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 7 juin 2025

# ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions et contributions (note 4)	386 761 \$	316 627 \$
Location	15 980	15 420
Cotisations des membres	11 266	11 620
Dons	8 950	12 592
Partenariats	3 200	6 539
Publicité et autres	2 324	3 203
	428 481	366 001
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	184 993	159 036
Publicité, promotion et frais de représentation	73 481	13 363
Honoraires - contractuels	55 558	91 440
Loyer	37 158	35 859
Cachets des auteur.e.s	21 423	17 534
Frais de bureau	17 777	13 524
Honoraires versés aux auteur.e.s	11 986	10 971
Frais de déplacement du personnel	7 900	4 735
Télécommunications	3 998	3 690
Assurances	3 006	3 042
Réunions statutaires	2 192	2 039
Charges liées aux activités	1 053	4 078
Honoraires légaux et d'audit	17 201	11 372
	437 726	370 683
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX		
CHARGES	(9 245) \$	(4 682) \$

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Non affecté	Fonds de réserve	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	2 040 \$	41 138 \$	43 178 \$	47 860 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(9 245)	-	(9 245)	(4 682)
Affectation interne (note 6)	7 204	(7 204)	•	-
SOLDE À LA FIN	(1) \$	33 934 \$	33 933 \$	43 178 \$

# **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

31 MARS 2025

01 III/ (10 2020		U
	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 759 \$	118 065 \$
Débiteurs	3 837	4 131
Taxe de vente harmonisée à recevoir	16 388	7 804
Subvention à recevoir (note 3)	20 000	-
Frais payés d'avance	5 963	5 167
	58 947 \$	135 167 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	18 388 \$	27 531 \$
Subventions et contributions reportées (note 5)	5 000	57 799
Produits reportés	-	878
Cotisations des membres perçues d'avance	1 625	5 781
	25 013	91 989
ACTIF NET		
Non affecté		2 040
Fonds de réserve (note 6)	33 934	41 138
	33 934	43 178
	58 947 \$	135 167 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

Alexia Kaligua la lunga administrateur

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

2025 2024 **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT** Insuffisance des produits par rapport aux charges (9245)\$ (4682)\$ Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement: **Débiteurs** 294 (829)Taxe de vente harmonisée à recevoir (8584)2 728 Subvention à recevoir  $(20\ 000)$ Frais payés d'avance 716 (796)Créditeurs et frais courus (9143)(5776)Subventions et contributions reportées (52799)27 606 Cotisations des membres perçues d'avance (4156)4 116 Produits reportés (878)(6.322)(96062)22 239  $(105\ 307)$ 17 557 **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT** Remboursement de la dette à long terme  $(40\ 000)$ DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE **TRÉSORERIE**  $(105\ 307)$ (22443)TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT 118 065 140 508 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN 12 758 \$ 118 065 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français est une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le rôle principal de l'Association consiste à promouvoir les intérêts des écrivains et écrivaines d'expression française en Ontario. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant des cotisations des membres sont constatés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus et les produits provenant des inscriptions sont reconnus au cours de l'exercice où les événements ont lieu.

Les produits de location sont constatés sur une base mensuelle conformément au bail et lorsque la réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur recouvrement est suffisamment assuré.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

#### Instruments financiers

#### Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et les subventions à recevoir.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### **Immobilisations**

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune acquisition d'immobilisation (2024 : aucune).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

# 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### 3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
Conseil des arts de l'Ontario	10 000 \$	- \$
Ministère des Affaires francophones	10 000	
	20 000 \$	- \$

#### 4. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2025	2024
Conseil des arts du Canada Fonds stratégie numérique - Ontario terre de mots Organisme de soutien (subvention de base)	111 699 \$ 40 000	91 145 \$ 40 000
Ville d'Ottawa Fonctionnement Programme de financement pour le renforcement des capacités	67 830 -	66 500 12 000
Conseil des arts de l'Ontario Fonctionnement Bourses d'écriture	59 732 5 000	59 732 -
Ministère du Patrimoine canadien Programmation	52 500	47 250
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario Programme d'appui à la francophonie ontarienne	50 000	<u>-</u>
	386 761 \$	316 627 \$

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2025

#### 5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues au solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	57 799 \$	30 193 \$
Plus : montants reçus et à recevoir au cours de l'exercice	333 962	344 233
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(386 761)	(316 627)
Solde à la fin	5 000 \$	57 799 \$

Les subventions et contributions reportées représentent des sommes reçues pour des activités devant se poursuivre au cours des prochains exercices et se détaillent comme suit :

	2025	2024
Conseils des arts de l'Ontario	5 000 \$	57 799 \$

#### 6. AFFECTATION INTERNE

#### Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin de faire face à des événements imprévus et pour combler les sommes nécessaires à l'octroi du Prix Émergence AAOF.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant de 7 204 \$ de ce fonds.

#### 7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 43 655 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	37 419 \$
2027	6 236 \$

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

#### 8. ÉVENTUALITÉ

#### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

#### 9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE PRODUITS ET CHARGES PAR PROJET EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non auditée)

					PUBLICATIONS							
		Les Salor			Participe présent		Ontario					
	Fonctionnement et programmation	et exposition littéraire	Croisée des mots		Rétrospective Futur simple	Promotion OTdM	terre de mots (OTdM)		2025 Total		2024 Total	
	et programmation	iitteraire	 ues mois		i utui siiripie	OTUM	(OTUN)		IOtai		Total	—
PRODUITS												
Subventions et contributions												
Ville d'Ottawa (fonctionnement)	58 603	\$ 6 120	\$ 1 357	\$	1 750	\$ -	\$ -	\$	67 830	\$	66 500	\$
Renforcement des capacités (projet)	-	-	•		-	-	-		-		12 000	
Conseil des arts de l'Ontario (fonctionnement)	51 607	5 389	1 195		1 541	-	-		59 732		59 732	
Bourses d'écriture (projet)	5 000	-	-		-	-	-		5 000		-	
Ministère du Patrimoine canadien	45 356	4 738	1 051		1 355	-	-		52 500		47 250	
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario												
Programme d'appui à la francophonie ontarienne	-	-	-		-	50 000	-		50 000		-	
Conseil des arts du Canada (Subvention de base)	34 557	3 610	800		1 033				40 000		40 000	
Fonds stratégie numérique (projet)	-	-	-		-	•	111 699	1	11 699		91 145	
	195 123	19 857	4 403		5 679	50 000	111 699	3	36 761		316 627	
Location	15 980	-				-			15 980		15 420	
Cotisations des membres	11 266	-	-		-	-	-		11 266		11 620	
Dons	8 950	-	-		-	-	-		8 950		12 592	
Partenariats	3 200	-	-		-	-	-		3 200		6 539	
Publicité et autres	2 324	-	-		-	-	-		2 324		3 203	
	236 843	19 857	4 403		5 679	50 000	111 699	4	28 481		366 001	
CHARGES												
Salaires et avantages sociaux	131 025	-	-		-	6 894	47 074	1	34 993		159 036	
Publicité, promotion et frais de représentation	4 677	8 384	506			31 803	28 111		73 481		13 363	
Honoraires - contractuels	12 526	3 654	2 697		2 044	1 635	33 002		55 558		91 440	
Loyer	35 287	-	-		-	1 871	-	;	37 158		35 859	
Cachets des auteur.e.s	9 059	-	1 200		-	3 297	7 867		21 423		17 534	
Frais de bureau	12 732	58	-		-	594	4 393		17 777		13 524	
Honoraires versés aux auteur.e.s	4 288	750	-		3 635	3 313			11 986		10 971	
Frais de déplacement du personnel	71	6 689	-		-		1 140		7 900		4 735	
Télécommunications	3 932	-	-		-	66	-		3 998		3 690	
Assurances	2 479	-	-		-	527	-		3 006		3 042	
Réunions statutaires	1 942	250	-		-		-		2 192		2 039	
Charges liées aux activités	250	72	-		-		731		1 053		4 078	
Honoraires légaux et d'audit	14 481	-	-		-	-	2 720		17 201		11 372	
	232 749	19 857	4 403		5 679	50 000	125 038	4	37 726		370 683	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS				,						_		_
PAR RAPPORT AUX CHARGES	4 094	\$ -	\$ -	\$		\$ -	\$ (13 339)		(9 245)	\$	(4 682)	\$